



CAPL N°3 DU 2 JUILLET 2015

MOUVEMENT LOCAL CADRE C

AU 1ER SEPTEMBRE 2015 &

DEMANDE DE REVISION D'EVALUATION

Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques de l'Yonne

A lire, entendre et subir le matraquage idéologique asséné quotidiennement par les médias, porteurs du dogme libéral cher aux FMI, UE, Banque Centrale Européenne et autres agences de notation, la seule issue serait d'appliquer l'austérité. De fait, cela revient à remettre en cause tous les droits acquis des salariés du public comme du privé.

La politique du gouvernement Hollande/Valls qui brandit à nouveau le 49-3 pour faire adopter la loi Macron, inscrit durablement des reculs scandaleux en matière de droits du travail. L'extension du travail dominical, la limitation des indemnités prud'homales notamment sont des reculs, comme toujours, applaudis par le MEDEF. Les moyens de défense des salariés sont remis en cause.

La journée de grève et de manifestation du 9 avril dernier appelée par la CGT, FO, FSU, Solidaires contre la loi Macron s'inscrit dans un combat contre cette politique régressive. Michel Sapin, ministre de l'Economie et des Finances, revient avec fracas sur le prélèvement à la source. Cette mesure a pour objectif principal de supprimer encore des milliers d'emplois à la DGFIP. Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique s'est épanchée sur le sort des millions de fonctionnaires. Mais le point d'indice est gelé depuis six années, ce qui en moyenne correspond à 0,8 % de baisse de salaire par an. On voit mal comment et avec quels moyens notre ministre va remédier à tout cela en 2017. Est-ce là encore juste un effet d'annonce motivé par les prochaines échéances électorales ? Après ces années de politiques régressives, la ministre de la Fonction publique propose dans le cadre des négociations sur les PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations), des mesures indiciaires qui ne feront pas le compte. Elles ne répondent pas au rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies et aggravées avec le gel du point d'indice jusqu'en 2017. Ces mesures censées répondre à l'amélioration des rémunérations et du déroulement de carrière des fonctionnaires, sont inacceptables. Le projet d'affectation locale s'inscrit dans cette politique de suppression d'emplois et de remise en cause du service public.

Concernant la CAPL qui nous occupe aujourd'hui, la **CGT Finances Publiques de l'Yonne** dénonce la pénurie d'agents dans les services. Les chiffres communiqués par l'administration centrale confirment la désastreuse situation de l'emploi en catégorie C avec un déficit de 2696 agents et l'appel de la liste complémentaire de 931 agents sera bien loin de combler ce déficit. La situation des effectifs est déplorable pour les deux filières ! Comment faire fonctionner les services dans ces conditions ? Ce sont des pans entiers de missions qui sont abandonnés : fusions des services, fermetures de services au public 2 demi-journées par semaine... L'inquiétude des agents concernant la pénurie d'emplois est réelle. Les agents subissent au quotidien les conséquences des suppressions d'emplois : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous effectif permanent. Nous constatons à la lecture des documents que si des mutations complémentaires ont bien été prononcées, pour autant, notre département, comme de nombreux autres, va rester déficitaire.

La situation des effectifs dans notre département au 1er septembre 2015 sera de moins 15 C. De nombreux sites sont touchés, certains plus lourdement comme Migennes (-3C), la Pairie d'Auxerre (-2C), la trésorerie de Tonnerre (-2C). Nous ne pouvons donc être satisfaits par ce mouvement !

D'autre part, à la lecture des documents préparatoires, nous avons des interrogations quant à la véracité de certaines vacances tel sur le SIP d'Auxerre (-1), trésorerie de Vermenton (-1), le SIP/SIE d'Avallon (-2) ou encore la trésorerie de Chablis (-1).

Cette année encore, nous sommes bien loin de notre revendication que toutes les vacances soient pourvues. **La CGT Finances Publiques de l'Yonne** revendique l'arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement d'agents à hauteur des besoins réels. Cela permettrait d'améliorer la situation, de plus en plus inquiétante, des agents et des services.

Nous tenons à signaler d'autre part que certains chefs de service (Paierie) n'ont pas respecté la consigne de faire parvenir aux agents éloignés du service, la note du 8 juin relative au rappel des règles et modalités pratiques liées à ce mouvement local. C'est inacceptable !

Enfin, **la CGT Finances Publiques** condamne avec force l'affectation en ALD RAN des lauréats du concours, balayant ainsi d'un revers de main l'affectation mission/structure ! L'administration fait le choix politique de laisser la main aux DDFIP pour l'affectation RAN/mission/structure des stagiaires qui sont arrivés au 15 juin 2015. Nous ne sommes pas dupes, cela laisse présager la remise en cause de l'affectation mission/structure pour la catégorie C. **La CGT Finances publiques** exige donc de l'administration qu'elle tienne les engagements pris lors du cycle de discussion sur les règles de gestion fusionnées.

Concernant le troisième exercice de cette nature avec le remplacement de la notation par l'entretien professionnel., nous rappelons que **la CGT Finances Publiques** est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'effectuer sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail. **La CGT Finances Publiques** revendique donc une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale.

Dans un contexte de mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonctions, Sujétion, Expertise et Engagement Professionnel), **la CGT Finances Publiques** réaffirme son opposition à l'égard de toutes formes de rémunération au mérite ou d'éléments susceptibles de remettre en cause la linéarité des carrières.

La CGT Finances Publiques rappelle également que la procédure du recours hiérarchique dépossède les CAPL de leur rôle en permettant l'attribution de réductions d'ancienneté sans avis des élus laissant une place à l'arbitraire et au discrétionnaire. Elle remet en cause la représentativité issue des élections en autorisant un agent à se faire accompagner en audience par n'importe quelle personne. Elle en décourage de nombreux de faire valoir leur droit à la révision de l'évaluation professionnelle. Aucune motivation des décisions suite à recours hiérarchique n'est apportée aux collègues. Nous demandons donc la suppression du recours hiérarchique.

Nous demandons d'autre part la communication dans le cadre de cette CAPL des 3 dernières années de notation (précédemment 5) qui permet d'avoir une vision d'ensemble du dossier de l'agent. Avoir seulement les deux dernières notations est restrictif.

Enfin, **la CGT Finances Publiques de l'Yonne** dénonce une fois encore le manque de transparence des commissions d'harmonisation et l'absence totale d'information des élus quant à la répartition des dotations sur site et par service ou bien encore les mises en réserve bien en amont de la CAPL.

Les élus Cgt Finances Publiques de l'Yonne de la CAPL n°3 :

Titulaires : Pascal DUPUIS - Yannick BORODACZ

Suppléants : Aurélie HARNIST - Pierre VANMELLE

Experts : Sandrine CAVELIER